

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3552

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement - Rue Branly - Individualisation
complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3552**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Saint Priest

objet : **Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement - Rue Branly - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de renforcement du réseau d'assainissement de la rue Branly à Saint Priest permettra d'assurer un meilleur écoulement des eaux usées et d'éviter les mises en charge actuellement récurrentes de ce réseau.

Les travaux consisteront à remplacer 230 mètres de réseau en amiante ciment de diamètre 100 millimètres par un réseau en béton de diamètre 300 millimètres sur un linéaire identique.

Les travaux étaient planifiés pour être exécutés au 2° semestre 2012. Toutefois, des sondages réalisés par l'entreprise en charge des travaux ont révélé que le matériau constitutif de la canalisation à remplacer est de l'amiante ciment et non du béton comme indiqué sur les plans existants.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'entreprise en charge des travaux devra mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'extraction de la canalisation en amiante ciment et son évacuation vers un site de traitement agréé.

La nouvelle planification des travaux prévoit un démarrage au cours du 1er trimestre 2013, pour une durée prévisionnelle du chantier de 2 mois.

Les prestations particulières qui seront réalisées suite à la découverte de la canalisation en amiante ciment sont estimées à 62 000 € HT. Le montant initial de l'autorisation de programme de 140 000 € HT, approuvé par délibération n° 2012-2771 du Conseil du 13 février 2012, doit donc être porté à 202 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation de travaux supplémentaires pour le projet de renouvellement du réseau d'assainissement de la rue Branly sur la Commune de Saint Priest.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement pour un montant de 62 000 € HT, en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis comme suit :

- 62 000 € HT en 2013,

sur l'opération n° 2P19O2597.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 202 000 € HT en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.